



**Programme de surveillance de la
Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)
Réseau national de surveillance des macrodéchets sur le littoral (RNS-MD-L)**

**Contrat de prestation
pour la fourniture par la Commune de l'Île d'Yeu
de données relatives aux macrodéchets sur le littoral**

Avenant 2025



**MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU**

L'Avenant 2025 au Contrat de prestation pour la fourniture de données relatives aux déchets marins sur le littoral, signé le 19/12/2019, a pour objet de :

- prendre en compte la revalorisation annuelle du montant forfaitaire, calculée sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation (IPC) du mois de décembre de l'année précédente.

Revalorisation annuelle du montant forfaitaire

En décembre 2024, l'augmentation annuelle de l'IPC est de 1,3% ; la revalorisation 2025 du montant total forfaitaire de la prestation est donc de 55,48 € (soit +13,87 € par versement) pour le site des Sabias (Île d'Yeu, 85). Le tableau suivant détaille le montant des versements 2025 pour le site, indemnités kilométriques incluses.

Versements 2025	Les Sabias (Île d'Yeu, 85)
Au titre du livrable 1	1 080,56 €
Au titre du livrable 2	1 080,56 €
Au titre du livrable 3	1 080,56 €
Au titre du livrable 4	1 080,56 €
Total HT Non-assujetti à la TVA	4 322,24 €

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Brest, le _____ .

Le Directeur du Cedre

La Maire de la ville de l'Île d'Yeu

Christophe LOGETTE

Carole CHARUAU